



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prévention

Question écrite n° 102699

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le problème de santé publique que constitue le décès par mort subite d'environ 50 000 personnes chaque année en France. Il s'agit d'une mort par arrêt cardiaque dont 80 % ont lieu au domicile de la personne décédée. La situation de mort subite constitue une cause d'urgence médicale absolue. Une des principales origines de cette cause de mortalité réside dans des fibrillations ventriculaires. Si les principales étapes de secours sont connues (alertes, premiers gestes de survie, défibrillation précoce et réanimation spécialisée), la mise en place d'actions de prévention ciblées, le développement et l'accompagnement public de la recherche dédiée pour des innovations majeures constituent aussi des mesures relevant d'une mobilisation des pouvoirs publics. Elle souhaite connaître les mesures déjà prises et envisagées pour mieux informer, coordonner la prévention et les soins, développer la recherche et l'innovation dédiées et ainsi faire reculer ce fléau majeur.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102699

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1167